

**Zeitschrift:** Energie extra  
**Herausgeber:** Office fédéral de l'énergie; Energie 2000  
**Band:** - (1997)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Points marquants de politique énergétique en 1996/97  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-643711>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LES TROIS PILIERS D'ÉNERGIE 2000

### Points marquants de politique énergétique en 1996/97

Des développements essentiels sont à relever dans les trois piliers du programme Energie 2000 au cours de l'année écoulée: la discussion sur la création de postes de travail et sur les impulsions conjoncturelles, dans le volet des mesures volontaires; pour le cadre légal, le débat sur des projets importants (loi sur l'énergie, loi sur le CO<sub>2</sub>, initiatives et ouverture du marché); enfin, le vaste consensus élaboré dans le dialogue sur la politique énergétique d'après l'an 2000 et les solutions à quelques conflits précis. En outre, le programme d'investissement 1997/99 a libéré des moyens financiers supplémentaires notables pour encourager l'utilisation rationnelle de l'énergie et les énergies renouvelables.

#### Les mesures volontaires à renforcer

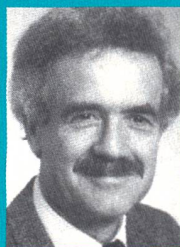
Leur efficacité n'est pas encore prouvée, car les mesures volontaires n'ont pas encore développé leurs effets sur une large échelle dans la plupart des secteurs. En 1996, les mesures volontaires dans les secteurs d'Energie 2000 ont entraîné une réduction de 0,8% seulement la consommation d'énergie en Suisse.

De plus en plus de bons produits permettent aux partenaires des huit secteurs d'Energie 2000 de réaliser plus efficacement encore les mesures qu'ils entreprennent. Un classeur et une bourse aux produits renforcent les synergies. Les produits en question sont, par exemple, les semaines d'économies d'énergie, les cours de conduite écologique, l'auto-partage, la comptabilité énergétique pour les communes et pour les entreprises, les déclarations d'intention des petites et moyennes entreprises, le modèle énergétique suisse de l'industrie, le label «cité de l'Energie», les cours pour concierges, gérants et exploitants d'hôpitaux, etc.

#### Les conditions légales renforcées

L'offre et la demande d'énergie en Suisse après l'an 2000 seront déterminées par les conditions cadres fédérales qui sont actuellement discutées. Il s'agit avant tout des lois sur l'énergie et sur le CO<sub>2</sub>, des initiatives solaire et énergie-environnement, de l'ouverture du marché de l'électricité et de la législation sur l'énergie nucléaire; mais aussi des projets financiers et de transports (taxe poids lourds au kilomètre, taxe pour la traversée des Alpes, financement et réalisation des projets de transports, etc.).

Avec la récente loi sur l'énergie de Nidwald, tous les cantons peuvent appliquer des dispositions légales dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments. L'application des lois pose des problèmes dans des communes qui ont trop peu de personnel ou ne disposent pas de connaissances techniques suffisantes. En général, ces communes obtiennent de meilleurs résultats lorsqu'elles délèguent leurs tâches de mise en œuvre à un bureau d'ingénieurs privé.



Les objectifs, l'orientation et les bases d'Energie 2000 ont été confirmés de manière générale dans le dialogue de politique énergétique. Au cours des trois années restantes du programme, il s'agit de tirer profit avec détermination de la dynamique engagée dans divers programmes et de la nouvelle chance du programme d'investissement; il s'agit aussi d'améliorer les conditions légales et de définir un programme efficace pour l'après 2000 sur la base des résultats du dialogue de politique énergétique au niveau supérieur et des expériences du programme actuel.

*Hans-Luzius Schmid, Chef du programme Energie 2000 et Directeur suppléant de l'OFEN.*

#### Le dialogue pour l'avenir

Les questions énergétiques de long terme ont réuni les représentants des partis politiques, des cantons, des demandeurs et bailleurs d'emplois, de l'économie énergétique, des gros et petits consommateurs et des organisations écologiques: le dialogue lancé par le Chef du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie a permis d'obtenir un consensus dans des domaines importants, déjà cités dans le dernier numéro d'«Energie extra». L'utilisation rationnelle de l'énergie, l'encouragement des énergies renouvelables et le rôle primordial de la force hydraulique pour la production d'électricité restent les priorités essentielles, au 21<sup>e</sup> siècle aussi; d'éventuelles nouvelles centrales nucléaires doivent être soumises

au référendum facultatif. Les mesures volontaires priment sur les instruments d'économie du marché et ceux-ci sur les prescriptions. Il reste à discuter jusqu'en juin 1998 les questions des déchets radioactifs, de l'encouragement des groupes chaleur-force, de l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les transports et du programme énergétique de l'après 2000.

Les groupes de conciliation ont équilibré les forces entre l'économie électrique, les organisations écologiques et l'administration fédérale. Les groupes de conciliation «lignes à haute tension», «forces hydrauliques» et «déchets radioactifs» ont été évalués. Une démarche classique n'aurait pas permis d'obtenir les mêmes résultats. C'est pourquoi cet instrument promoteur sera mis à contribution en cas de situations conflictuelles exceptionnelles.

**Energie 2000**  
J'y participe

**OFEN 2000**  
Le programme Energie 2000:  
Un partenariat à effet durable.  
Préparons l'avenir, avec toute notre énergie.